

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2015

Publication : 01/04/2015

COMMUNE de SERRA DI FERRO
Pour l'autorité Compétente
Arrondissement d'AJACCIO
Canton de Sainte Marie Sicché



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Mise en œuvre d'un emplacement réservé partiel pour l'accès au port J.B. TOMI de Porto-Pollo

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un mars, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

Absent : Olivier BURESI

Pouvoir donné par : Marie-Pierre BARTOLI à Antoine GIORGI

Secrétaire de séance : Martine CHIARELLI

Les consorts SORBA ont sollicité la commune de Serra di Ferro pour mettre en œuvre l'emplacement réservé n°7 sur la parcelle C 227.

La commune souhaite réaliser, sur cette emprise, une voie d'intérêt public permettant un accès sécurisé pour les usagers du port.

En réponse à la demande des consorts SORBA, le maire propose la mise en œuvre partielle de l'espace réservé le long de la voie actuelle selon le projet d'aménagement et de lever l'espace réservé sur le reste de la parcelle.

Le conseil municipal accepte les propositions du maire et lui demande de procéder aux modifications correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

N° : 15/6

Convocation le : 10 mars 2015

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 31 mars 2015

Publication : 31 mars 2015

Le Maire

Antoine GIORGI